

DELIBERATION N°CS-2021/19

OBJET : *Signature d'une convention biennale de partenariat avec l'association « Les cultivateurs », relative à une opération de sensibilisation au jardinage économe en eau (écEAUjardinage) dans le cadre du plan de gestion de la ressource en eau du bassin versant de l'Yzeron.*

L'an deux mille vingt et un, le cinq mai, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaients présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, V. SARSELLI et C. SCHUTZ.

Messieurs : D. AUDIFFREN, S. BOUKACEM, A. BROTTET, S. FERRANDEZ, J-Y. GARABED, F. HYVERNAT, E. HORRIOT, Y. JAILLARD, G. MARCELLIN et F. PASTRE.

Président : Jean-Charles KOHLHAAS.

Bloc de compétences : Bloc de compétence n°2 : compétences complémentaires

Secrétaire de séance : Daniel AUDIFFREN

Nombre de Conseillers en exercice : 19 (Présents : 13 / Voix : 13).

Convocation en date du : 28 avril 2021.

Nature de l'acte : Commande publique – Autres types de contrats – conventions de prestations de services (1.4.8)

Présentation du contexte

Le SAGYRC a porté en 2017 l'élaboration du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) du bassin de l'Yzeron, adopté le 13 décembre 2017 par le Conseil syndical.

Le plan d'actions du PGRE définit des économies d'eau à mettre en œuvre pour chacun des 3 types de prélèvements identifiés sur le bassin versant : les eaux claires parasites collectées par les réseaux d'assainissement, les retenues collinaires et les prélèvements directs par pompage ou forage.

Les prélèvements d'eau en rivière ou via des pompages en nappe représentent environ 15% des prélèvements sur le bassin versant. De nombreux forages et puits (estimés entre 1 300 et 2 000) sont présents sur le bassin, la plupart sont domestiques. Ces prélèvements sont utilisés en majorité par des particuliers, pour l'arrosage des jardins et le remplissage des piscines (les habitations étant généralement desservies par le réseau d'eau public). Des collectivités ont également recours à des prélèvements pour l'arrosage des espaces verts et stades.

Pour répondre à ces enjeux, l'objectif du PGRE est d'inciter à une réduction des prélèvements par pompage et forage, en travaillant sur un usage économe de l'eau pour l'arrosage. Les actions suivantes ont déjà été mises en œuvre :

- La charte des communes écEAUnomes a été lancée fin 2019 et 17 des 19 communes l'ont à ce jour adoptée. La signature d'une telle charte est aussi un support pour communiquer auprès du grand public sur l'arrosage économe en eau. Le PGRE prévoit la proposition de la charte de l'arrosage également aux jardins collectifs mais pour le moment elle n'a été travaillée qu'avec les services espaces verts des collectivités.

- Depuis 2018, un kit de communication sur les économies d'eau pour l'arrosage est proposé aux communes du bassin versant : articles, visuels, affiche et même messages adaptés aux réseaux sociaux sont fournis pour que les municipalités, plus proches des habitants, puissent communiquer sur le sujet. Le SAGYRC sensibilise également via ses propres outils (site internet, newsletter, journal annuel...).
- En septembre 2020, le SAGYRC a participé à la quinzaine du développement durable de la commune de Dardilly à travers un stand présentant la charte des communes écEAUnomes ainsi que des ateliers pratiques sur les 4 messages à destination des particuliers : *J'arrose moins et mieux, Je bine et je paille, Je choisis mes plantes, J'arrose avec la pluie.*

Poursuivant le même objectif, la présente opération vise à diffuser et généraliser des pratiques de jardinage économes en eau au sein des jardins collectifs du bassin versant. Après les communes et la charte des communes écEAUnomes en 2019-2020, il s'agit d'impliquer les jardiniers amateurs en les invitant à réfléchir à des pratiques sans eau ou avec peu d'eau. L'opération concerne les jardins collectifs du bassin versant mais a pour ambition de porter le message au-delà à tous les jardiniers amateurs.

Créée en 2002, l'association *Les Cultivateurs* œuvre à « Inciter, mettre en place, pérenniser des projets culturels et culturels, dans le domaine de l'art des jardins et du jardinage. Ces projets participent concrètement au développement durable de notre environnement. » Partenaire notamment de la Métropole de Lyon, elle anime régulièrement des ateliers de sensibilisation à l'écojardinage.

Les politiques et les actions du SAGYRC d'une part, et les actions engagées par *Les Cultivateurs* d'autre part, poursuivent des objectifs communs et partagés et il apparaît judicieux de mutualiser les moyens techniques et financiers pour y répondre.

Objet de la convention

Le SAGYRC et *Les Cultivateurs* décident de collaborer pour mener une opération intitulée : « **Jardins EcEAUnomes** ».

Objectif et contenu technique de l'opération

L'objectif est de réaliser une **opération de sensibilisation au jardinage économe en eau** (dit écEAUjardinage) dans les 23 jardins collectifs recensés sur le bassin versant de l'Yzeron (ie. jardins partagés, familiaux...).

L'opération sera menée en plusieurs phases, alternant :

- des moments au sein de chaque jardin collectif pour toucher un maximum de jardiniers et favoriser une dynamique dans le jardin ;
- des moments interjardins regroupant 1 à 2 responsables de chaque jardin, afin de favoriser une dynamique de bassin versant, notamment en vue de l'élaboration d'une charte des jardins écEAUnomes.

Une première phase de lancement et d'écoute, suivie par les élus de la commission ressource en eau du SAGYRC, permettra avec les responsables des jardins :

- de mieux connaître les représentations de l'eau au jardin : usage, origine de l'eau, regard sur l'impact des puits et forages sur les cours d'eau, économies d'eau, connaissance de la notion de bassin versant et de la solidarité amont-aval...
- d'envisager des possibilités d'actions en commun, notamment à travers l'élaboration d'une charte des économies d'eau au jardin

La mise en œuvre des actions sera ensuite calibrée et amendée selon les résultats de la phase d'écoute, mais d'ores et déjà quelques pistes d'actions issues du PGRE se dégagent :

- Sensibilisation et formation à l'écEAUjardinage

Un temps d'animation/formation aux économies d'eau au jardin sera proposé au sein de chaque jardin collectif afin de toucher un maximum de jardinier. Il pourrait être organisé en 2 temps, au printemps pour la diffusion des bonnes pratiques à mettre en œuvre durant la saison d'arrosage, puis à l'automne pour effectuer le bilan de cette saison afin de bâtir in fine une charte des jardins écEAUnomes et faire

émerger d'autres projets collectifs sur la récupération des eaux pluviales notamment. Il sera discuté de l'opportunité d'étendre cette charte à des jardins de particuliers en vue d'un déploiement à plus grande échelle. Un lien sera également fait avec la charte existante à destination des collectivités : quelques représentants des collectivités pourraient être invités à cette réunion.

- Projets de récupération d'eau de pluie dans les jardins collectifs (phase hors convention de partenariat réalisée par le SAGYRC seul)

Il est déjà identifié que quelques jardins collectifs du bassin versant ont des pratiques de prélèvement direct en cours d'eau problématiques quant à leur nombre sur un cours d'eau à faible débit. L'objectif de l'opération est triple :

- estimer les volumes utilisés,
- monter des projets de récupération d'eaux pluviales depuis les cabanons de jardin voire les bâtiments alentours,
- selon les situations, proposer la mise en place d'un prélèvement organisé, avec comptage des prélèvements.

Les élus de la commission ressource en eau du SAGYRC seront à nouveau réunis à l'issue de la phase de mise en œuvre de l'opération dans les jardins collectifs afin d'en dresser un bilan et de préparer la phase retour d'expérience où les liens entre jardins et communes pourront être mis à profit. Celle-ci pourra comprendre :

- Un événement de présentation de la charte pour valoriser les jardins ayant modifié leurs pratiques et adhéré à la charte.
- L'organisation par les jardins de journées portes ouvertes destinées à sensibiliser la population locale à l'écEAUjardinage et montrer les réalisations. L'organisation sera amendée selon les résultats de la phase d'écoute et la dynamique dans les jardins. Certains jardins ouvrent déjà leurs portes aux écoles, on pourra proposer un événement via les écoles en animation parents-enfants. Ces journées portes-ouvertes pourraient également être co-construites avec les communes afin de mettre également en valeur leur adhésion à la charte des communes écEAUnomes.
- La tenue d'un forum citoyen en visioconférence (phase optionnelle, en fonction de sa faisabilité à l'issue des animations avec les jardins collectifs)
- Une campagne de communication sur l'action (phase hors convention de partenariat, incluse dans le plan de communication du SAGYRC), pour porter les messages du jardinage écEAUnome auprès grand public afin que chacun puisse le mettre en œuvre dans son jardin (création de supports pour les journées portes ouvertes, relations presse, films retour sur l'action pour diffusion et valorisation de la démarche auprès des réseaux d'acteurs, un support pérenne installé dans chaque jardin collectif adhérent pour valoriser les efforts faits en matière d'économies d'eau etc.)
- Un bilan participatif en réunissant les responsables des jardins impliqués ainsi que les élus de la commission ressource en eau du SAGYRC, afin de partager les regards sur les réussites et difficultés de l'opération mais aussi d'envisager une diffusion toujours plus large au grand public.

Planning prévisionnel et durée de la convention

- **2021** : avril-mai : phase d'écoute inter-jardins mai-juin : atelier 1 dans les jardins
 septembre : atelier 2 dans les jardins / réunion inter-jardins pour la construction d'une charte / forum citoyen
 automne-hiver : projets de récupération d'eau de pluie dans les jardins.
- **2022** : printemps : événement pour l'adoption de la charte / journées portes ouvertes
 septembre-octobre : bilan participatif de l'action.
 automne-hiver : projets de récupération d'eau de pluie dans les jardins.

La convention est valable pour une durée de 2 années à compter de sa notification par les 2 parties.

Financement

En contrepartie des engagements pris par *Les Cultivateurs* dans le cadre de la convention, le SAGYRC s'engage à verser **une participation maximale pour l'opération fixée à 20 550 €** (l'association n'est pas soumise à TVA), selon le découpage suivant.

		Participation SAGYRC
2021	Lancement et phase d'écoute	1 500 €
	Ateliers écEAUjardinage et formalisation d'une charte	11 750 €
2022	Retour d'expérience (dont journées portes-ouvertes) et bilan	6 000 €
	Phase optionnelle -forum citoyen	1 300 €
TOTAL		20 550 €

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Oùï l'exposé de Monsieur le Président et sa proposition ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 13 voix pour :

ARTICLE 1 : DE PASSER une convention biennale de partenariat avec l'association Les Cultivateurs relative à une opération de sensibilisation au jardinage économe en eau (écEAUjardinage) dans le cadre du plan de gestion de la ressource en eau du bassin versant de l'Yzeron, impliquant une participation maximale du SAGYRC de 20 550 € non soumise à TVA.

ARTICLE 2 : D'IMPUTER la dépense sur le budget syndical, en section de fonctionnement, chapitre 011, opération B1 à B3 (suite).

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le Président du SAGYRC à signer la convention de partenariat et toute pièce se rapportant à l'opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 12/05/21 et de la publication le 12/05/21

LE PRESIDENT
Jean-Charles KOHLHAAS



LE PRESIDENT,
Jean-Charles KOHLHAAS

